

Chapitre V : La Réforme

Les moines de Saint-Victor n'étaient pas des modèles de sainteté. Preuve en soit ce que conte l'historien Henri Naef :

"Il est superflu, écrit-il, d'énumérer les esclandres provoqués au prieuré de Saint-Victor. Sa fin est suffisamment édifiante. Comme l'ordre d'évacuation avait été promulgué le 7 août 1534, en raison de la guerre de Genève, on apprit, le 18, que neuf moines et leurs maîtresses avaient déjà emporté le mobilier et ravagé le prieuré." Et voilà qui explique, simplement par les moeurs du temps, pourquoi Bonivard n'avait pas eu de scrupules à s'associer un paillard comme Bischelbach dans ses tentatives de reconquérir son château de Cartigny.

Une saine réaction contre la dissolution des moeurs s'était, il est vrai, dessinée à Genève dès avant la Réforme : évêques et syndics avaient collaboré à cette oeuvre de redressement. Mais ce n'étaient là que vellétés, et, dans la bourgeoisie, le respect pour le clergé régulier, comme pour les moines, allait s'amenuisant. Les idées nouvelles, qui commençaient à se répandre dans le monde, filtrèrent jusque dans Genève, et, lorsque se déclencha la Réformation, les Genevois, jusqu'alors dans l'attente, se sentaient prêts à l'accueillir favorablement. Mais, vu la situation politique et militaire fort confuse, la partie était risquée, et le demeura jusqu'au jour où les Bernois intervinrent avec force dans les affaires de Genève et de la Savoie. Alors, les conditions extérieures l'incitant à sauter le pas, Genève se tourna résolument du côté de la Réforme et vit bientôt affluer dans ses murs des réfugiés pour cause de religion auxquels se mêlèrent bon nombre d'aventuriers heureux de profiter du prétexte confessionnel pour s'abriter dans la Cité. "Il y en a aussi", écrit non sans malice le réformateur Antoine Fromment, "des autres, pandours, comme dit l'italien, sous la même couleur, qui viennent après qu'ils ont dérobé leurs couvents, ou des calices en leur église et religion, qui, incontinent être arrivés, le premier et principal Evangile qu'ils demandent c'est une femme."

Les Terres de Saint-Victor étaient, avant la Réforme, réparties en cinq paroisses. A Chancy, les habitants écoutaient la Parole du curé Béchet, dont les collègues Dom Nicolas Dufour et Dom Pierre Mutonnier dirigeaient deux autres paroisses (nous ne pouvons préciser lesquelles); les noms des deux derniers ecclésiastiques nous sont inconnus. D'après l'historien Pierre Bertrand, "on ignore quel était le prêtre dont dépendait l'église Saint-Georges à Cartigny".

Bientôt, le 21 mai 1536, les citoyens, réunis en Conseil général, adoptèrent solennellement la Réforme. Mais, le 10 mars déjà, Farel demande "que la Parole de Dieu soit prêchée en toutes les paroisses sujettes de la Ville et qu'on exhorte tous les gens des Mandements aussi bien que les citoyens à vivre saintement, et à s'abstenir de toute impureté, blasphème ou ivrognerie". *Des pasteurs furent installés dans les paroisses rurales*, ajoute M. Guillot dans son opuscule sur les débuts de la Réformation à Genève. Ici, des précisions s'imposent.

Le Petit Conseil s'empressa, il est vrai, de répandre les doctrines nouvelles dans les campagnes genevoises, et tenta même de les leur imposer. Après les premières sommations, quelques villages se déclarèrent "prêts à ouïr un sermon chaque dimanche, pourvu qu'il fût précédé de la messe et qu'on leur rendît les cloches enlevées pendant la guerre". La conversion, comme on voit, n'était pas encore très complète !

Alors on demanda aux curés de la région, convoqués en Ville, de se rallier à la Réforme. Le 5 avril, ce fut le tour des ecclésiastiques de la Champagne; sur cinq, deux seulement se présentèrent, Dufour et Mutonnier, qui, "prétextant leur ignorance et leur crainte d'être excommuniés", refusèrent d'adopter la doctrine nouvelle. Au surplus, la plupart des curés de la campagne préférèrent s'expatrier plutôt que de changer de confession. A Chancy, cependant, le curé Béchet observa une autre attitude; il se rallia à la Réforme, et devint ainsi le premier pasteur de la Champagne. Il y avait alors pénurie de conducteurs spirituels pour les villages genevois; les meilleurs prédicants arrivés de France avaient été envoyés évangéliser les régions de Savoie et du pays de Gex occupées par les troupes de

Berne, et les terres de Saint-Victor durent se contenter de prédicateurs de passage : Pierre Mermier et Pierre Denyse, notamment.

En 1544, un réfugié, le pasteur Nicolas Petit, succéda à Béchet. Chancy, Cartigny et Laconnex formaient une seule paroisse, dont le chef résidait dans la première localité. Ce régime dura jusqu'à la fin du XVIe siècle. Au cours de cette période mouvementée, les pasteurs en office furent, après Nicolas Petit (1544-1557), André Le Court, ancien religieux de Puy-de-Dôme (1557-1562) - Laconnex fut alors détachée de la paroisse - ;

Claude Marquis (juin à septembre 1562); Bonaventure Bertram, dit Corneille, du Poitou, savant hébraïsant et professeur de théologie (1562-1566); Simon Goulart (1566-1571), le célèbre chroniqueur, l'esprit farouchement indépendant, qui faisait à Chancy, âgé de 25 ans, ses débuts dans la carrière ecclésiastique; Jean Arnaud (1571-1572); Paul Baduel (1572-1585), plus tard délégué au synode national français de La Rochelle; Jean Guérin, régent au Collège (1585-1587); Pierre Fillon, un Bourguignon d'Avallon (1587-1588); Adam Dorival, seigneur de Perouseau (1588-1590), aumônier des troupes genevoises en garnison à Bonne, qu'il dut, au déplaisir des Syndics, quitter au mois de juillet 1589, sans se douter que son retour à Chancy lui sauvait la vie : le 22 août, en effet, la garnison de Bonne devait être massacrée, y compris l'aumônier Guillaume Maigne, dit de Marsi, successeur de Dorival.

Pendant cinq années, cinq années de guerre, le presbytère demeure ensuite vide, mais la charge est repourvue le 16 mai 1595 : Osée André, originaire de Troyes en Champagne, a fait ses études à Genève; à 22 ans, il était aumônier des troupes genevoises et, à 25 ans, aumônier de l'Hôpital. A 28, mûri déjà par une expérience précoce des cœurs et des âmes, il vient s'installer à Chancy; pour trois ans seulement, car le 24 novembre 1598, Cartigny sera constitué en paroisse indépendante; un nouveau titulaire sera nommé à Chancy, Osée André optant pour Cartigny.

Dès lors, la paroisse reconstituée comprend Cartigny, Avully et Onex.

De grosses charges incombèrent aux fidèles : si, en définitive, et contrairement aux clauses d'un premier projet, le salaire et l'entretien des pasteurs ruraux ne furent pas imposés à leurs paroisses respectives, celles-ci durent pourvoir au vin employé pour la communion, au rachat des cloches (confisquées par la Ville pendant la guerre), à la construction, la réparation et l'entretien des églises et des cures, ruinées par les hostilités. Les malheureux habitants des campagnes ne purent subvenir à ces frais considérables qu'en édictant des tailles exceptionnelles ou en vendant leurs biens communaux.

M. Pierre Bertrand a tenté d'établir la nature de ces biens communaux, et a exposé les premiers résultats de ses recherches dans une communication faite le 25 janvier 1945 à la Société d'Histoire et d'Archéologie. Sous les Romains, la propriété foncière était individuelle; les lois burgondes reposent sur la même base, et des propriétés collectives ne sont admises qu'entre un Romain et un Burgonde; les Francs ont bien créé des *communia*, mais ces *communia* étaient collectives pour la jouissance des pâturages ou des forêts, et non pour leur propriété, qui demeurait au seigneur. Aux XIe et XIIe siècles on procéda à de vastes défrichements, d'où, semble-t-il, sont issues certaines propriétés collectives (*terra communalis*). Encore, ces propriétés collectives n'avaient-elles pas de personnalité juridique, les actes étaient signés de tous les communiens.

On distingue, parmi ces propriétés collectives, les *communautés d'habitants*, nées spontanément par droit naturel, les *communautés jurées*, résultant de chartes de franchise, et, parmi les premières, les *communautés paroissiales*. Ce sont évidemment ces dernières dont parle Gautier lorsqu'il dit que, pour subvenir aux frais des paroisses réformées, les habitants des campagnes durent vendre leurs biens communaux.

Le Consistoire, soucieux de tenir en mains toutes les paroisses, organisa des tournées annuelles dont les "visites de paroisse" du XXe siècle, qui ont lieu tous les sept ans, sont un dernier vestige. Les *ordonnances ecclésiastiques de l'Eglise de Genève*, passées et revues en Conseil général le 3 juin 1576, contenaient un chapitre III, intitulé *Ordre sur la visitation des ministres et paroisses dépendantes de Genève*; celui-ci prescrivait que les visites auraient

lieu au moins tous les trois ans dans chaque paroisse, "pour s'enquérir si tout y est en bon ordre. Et premièrement quant au ministre".

Après la prédication de circonstance, le pasteur devait se retirer, et le représentant de l'Eglise interrogeait les gardes, procureurs et chefs de familles, "à savoir touchant la doctrine et la vie du ministre, et pareillement sur sa diligence et façon d'enseigner, les exhortant, au nom de Dieu, ne souffrir ni dissimuler chose qui empêche l'honneur de Dieu, l'avancement de sa parole, ni le bien de tous".

Quant aux "Anciens" d'Eglise, une besogne ingrate leur incombait : "Je promets et jure, dit la formule de leur serment, de veiller, suivant la charge qui m'est donnée, de veiller sur tous scandales, empêcher toutes idolâtries, blasphèmes, dissolutions et autres choses contraires à l'honneur de Dieu et à la Réformation de l'Evangile, et d'admonester ceux qu'il appartiendra selon que l'occasion m'en sera donnée. Item quand je saurai chose digne d'être rapportée au Consistoire, sans haine ni faveur, mais seulement afin que l'Eglise soit maintenue en bon ordre et en la crainte de Dieu."

D'après Galiffe, les ordonnances furent exécutées avec plus de rigueur à la campagne qu'en ville. Les vogues, les fêtes, les moindres divertissements étaient prohibés, et les jurements étaient punis de l'amende honorable à genoux, de peines pécuniaires, et même du carcan et de la prison en cas de récidive; qui manquait le sermon, ne fût-ce qu'une fois, devait payer sa négligence d'une journée de travail gratuit.

Une redoutable crise de logement sévissait sur la Cité, qui, à l'heure du danger, avait dû raser ses faubourgs; alors la Seigneurie fit défense aux sujets de Saint-Victor de démolir leurs maisons sous peine de les reconstruire. En fait, la campagne demeurait vassale de la Cité.

24 novembre 1598 : l'hiver approche. La guerre impitoyable avec les Savoyards fait trêve. On est à quatre ans de l'Escalade, et les appréhensions s'évanouissent. Osée André s'installe dans la vieille cure située en face de l'église de Saint-Georges, sur l'emplacement

qu'occupera au XIXe siècle la petite école Duval qui, transformée au XXe, sert d'habitation à M. Elie Bounous.

Dépouillée de son autel, de ses statues, de tous ses attributs catholiques, l'église de Saint-Georges est vouée désormais au culte protestant. Jusqu'au jour de sa métamorphose, au XVIIIe siècle, d'où surgira le temple actuel, elle aura en permanence un titulaire officiel. Toute la semaine elle restera fermée : elle n'ouvrira ses portes que le dimanche à l'heure du culte. Alerte au printemps qui suit l'Escalade : va-t-elle perdre son pasteur ? Les Genevois ont pris la petite ville de Saint-Genis d'Aoste, et y envoient Osée André évangéliser leurs nouveaux sujets. Le 15 mars 1603, le pasteur abandonne Cartigny ... mais il y reviendra trois mois plus tard, le 26 juillet, Saint-Genis étant rendu à la Savoie par le traité de Saint-Julien. Six ans après, André regagnera définitivement sa patrie d'origine : pasteur à La Mure de 1610 à 1623, il mourra pasteur à Clelles en Trièves.

A quels accents tes voûtes feront-elles écho, vieille église de Saint-Georges dont aucun écrit, aucune gravure, aucun dessin ne nous révèle la silhouette ? Après une période d'improvisation, l'Eglise protestante a pris corps; toute une pléiade de jeunes Genevois se sont voués au pastorat; au nom d'Osée André succèdent ceux de familles bien connues : Enoch Mallet (1610-1617); Abraham Du Pan, qui vient de Thoiry (mai à août 1617); Jacques Bordier (1617-1651); Jean Martine, régent au Collège (1651-1666); Théodore Vautier, revenu de Thoiry (1666-1687); Jean-Jacques Humbert (1687-1695); Gabriel Fabri, transféré ensuite à Céligny (1695-1697); Jean Rocca-Butini, du Piémont (1697-1701); Jean-Jacques Després, dont la mère est une de Rochemont et la femme une de Normandie (1701-1704); Pierre Butini, qui sera appelé ensuite à Londres (1704-1706); Gamaliel Vautier (1706-1712); Pierre Crommelin, professeur de belles-lettres et recteur de l'Académie (1712-1716); Gabriel Rilliet, fils de syndic (1716). Et, le 5 octobre 1716, la paroisse de Cartigny-Onex est divisée en deux paroisses à résidence : seuls restent unis paroissialement, pour un siècle encore, Cartigny et Avully.